

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

31 MAI 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



19077783

N° d'entreprise : **0445.048.470**

Dénomination

(en entier) : **BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA**

(en abrégé) : **BBVA**

Forme juridique : **Société anonyme de droit espagnol**

Adresse complète du siège : **Plaza de San Nicolas 4, 48005 Bilbao Vizcaya**

Succursale belge Cantersteen 47 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Délégation et révocation de pouvoirs spéciaux

La banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria - succursale en Belgique, représentée par Monsieur Eddy Chabert, en qualité de Directeur Général de la succursale de la banque en Belgique, conformément à la procuration reçue le 6 avril 2016 par le Notaire Rodrigo Tena Arregui à Madrid, dont l'original et une traduction jurée ont été déposés au rang des minutes des Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338 :

déclare déléguer les pouvoirs qui ont été attribués à Monsieur Eddy Guillaume P. Chabert en vertu de la procuration dont question ci-dessus, aux mandataires dont les noms suivent, aux fins qu'ils puissent exercer de la manière indiquée ci-dessous les pouvoirs mentionnés pour chaque cas;

déclare prendre contact avec les Notaires associés Gérard Indekeu et Dimitri Cleenewerck de Crayencour à Bruxelles et leur donne tous pouvoirs en vue de la publication au Moniteur belge de la délégation globale ci-dessus;

NIVEAU 1-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1 à 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 41;

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 29 et 40.

-NIVEAU 2-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 41 de ladite procuration de la façon suivante :

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 19, 22, 35, 37, 38 et 41;

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34 et 36.

-NIVEAU 3-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 32, 33, 37 et 41 de ladite procuration de la façon suivante :

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 37 et 41;

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 32 et 33.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



-NIVEAU 4-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, et 41 de ladite procuration de la façon suivante :

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 25 et 41;

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23 et 24.

-NIVEAU 5-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 41 de ladite procuration de la façon suivante :

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22 et 41;

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23 et 24.

La Banque décide de déléguer les pouvoirs repris ci-dessus sous le terme « Niveau 1 » aux personnes suivantes :

- Marcelo Blanco Gutierrez, domicilié à 1800 Vilvoorde, Beethovenstraat n° 8;
- Guillaume Elleboudt, domicilié à 1060 Saint-Gilles, Avenue Ducpétiaux n° 44/RC.

La Banque décide de déléguer les pouvoirs repris ci-dessus sous le terme « Niveau 4 » aux personnes suivantes :

- Frédérique Van Achter, domiciliée à 1160 Bruxelles, rue Emile Idiers n° 41;
- Lavinia White, domiciliée à 1800 Vilvoorde, Streekbaan n° 213;
- Daniel Orma Cueto, domicilié à 1740 Ternat, Assesteenweg n° 279;
- Maria Carmen Fernandez Rodriguez, domiciliée à 1200 Bruxelles, Windmolenberg n° 13;
- Pablo Morillas Fernandez, domicilié à 1701 Itterbeek, Vinkenlaan n° 33;
- Ascension Garcia Romero, domiciliée à 1030 Bruxelles, rue des Pavots n° 18;
- Maria Antonia Borbolla Avin, domiciliée à 3400 Landen, Brabantlaan n° 18.

La Banque décide d'annuler tous les autres pouvoirs donnés par monsieur Eddy Guillaume P. Chabert, publiés aux annexes du Moniteur belge le 1er décembre 2016 sous le numéro 0164575.

Gérard INDEKEU, Notaire associé.